

**62510 - Création et diffusion culturelles**

**Proposition d'attribution d'une subvention  
à l'association pour l'Animation de  
la Chartreuse et d'une subvention  
complémentaire au Théâtre de la Choucrouterie**

**Rapport n° CP/2018/423**

**Service gestionnaire :**

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

**Résumé :**

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département apporte un soutien au développement artistique de ses territoires ainsi qu'aux actions de médiation culturelle en faveur des Bas-Rhinois.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à l'association Les Vendredis de la Chartreuse et une subvention complémentaire à l'association pour la promotion de la culture en Alsace - Théâtre de la Choucrouterie, d'approuver les termes du projet d'avenant à la convention financière à conclure avec cette association et d'autoriser son président à signer cet avenant.

Le Département soutient le développement artistique des territoires ainsi que la médiation culturelle en faveur des Bas-Rhinois. Son objectif est de soutenir une politique culturelle de qualité et diversifiée pour tous les habitants et de veiller à l'aménagement culturel du territoire.

A cette fin, il soutient des actions de création et de diffusion culturelles en tant que vecteurs d'attractivité, favorisant prioritairement l'enseignement artistique, la transmission et les pratiques amateurs.

**Proposition d'attribution d'une subvention complémentaire au théâtre de la Choucrouterie**

Le théâtre de la Choucrouterie existe depuis 1984. L'esthétique défendue est la revue satirique, jouée simultanément en Alsacien et en Français. La compagnie présente environ 25 spectacles par an pour environ 20 000 spectateurs annuels.

Depuis 2009, l'association bénéficie d'une convention pluriannuelle d'objectifs dont les contractants, outre le Département, sont la Région et la Ville de Strasbourg.

Les objectifs inscrits dans la convention 2017-2020 sont :

- # soutenir la création artistique alsacienne,
- # accompagner la professionnalisation et la mise en réseau des acteurs et des auteurs locaux,
- # renforcer le rayonnement et l'attractivité de la culture régionale et du dialecte,
- # permettre l'accès du plus grand nombre à une culture populaire.

L'engagement financier pour les signataires de la convention se répartit comme suit :

- # Région : 93 000€,
- # Ville de Strasbourg : 93 000€,
- # Département du Bas-Rhin : 54 000€,

soit un total de 240 000€ de subvention annuelle.

Le Département a attribué une subvention de 54 000 € pour l'année 2018 par décision du Conseil Départemental réuni le 11 décembre 2017 (délibération n° CD/2017/101).

Le budget total de l'APCA était de 890 000 € pour 2017 et les recettes issues de la billetterie et de la vente de spectacles étaient estimées à 200 000 € pour la même année.

Le président de l'association, Mr Roger Siffer, a adressé le 22 juin 2018 une demande aux trois signataires de la convention afin d'obtenir une aide financière exceptionnelle d'un montant de 35 000 €.

Les raisons principales de cette demande sont liées à la baisse de l'aide à la création et à la diffusion de spectacle vivant de la SPEDIDAM (Société de perception et de distribution des droits des artistes-interprètes) passée de 20 000 € en 2017 à 6 000 € en 2018, à l'augmentation des charges salariales et à une baisse de recettes.

En réponse à la demande d'aide complémentaire du Théâtre de la Choucrouterie, la Ville de Strasbourg attribuera une subvention de 25 000 € et la Région va attribuer une aide de 5 000 €.

Sur avis favorable de la Commission territoriale du territoire d'action Eurométropole, réunie le 30 novembre 2018, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à l'association pour la promotion de la culture en Alsace - Théâtre de la Choucrouterie une aide complémentaire de 10 000 € pour l'année 2018, et d'approuver les termes du projet d'avenant à la convention financière à conclure avec cette association, joint en annexe au présent rapport.

### **Projet « Les Vendredis de la Chartreuse » à Molsheim par l'association pour l'Animation de la Chartreuse**

Afin de soutenir l'attractivité propre à chacun des territoires qui le composent, le Département soutient des projets de diffusion artistique d'initiative locale.

Ces projets contribuent à l'aménagement culturel des territoires. Ils peuvent être portés par des collectivités locales, être engagés par des associations, compagnies, ensembles. Ils peuvent relever de différentes thématiques : musique, danse, théâtre, art plastique ou circassien, mobiliser diverses techniques, y compris celles liées au numérique, et associer professionnels et amateurs.

La saison des Vendredis de la Chartreuse s'échelonne du 9 mars au 30 novembre 2018 avec un concert chaque premier vendredi du mois. Les concerts sont proposés soit dans le caveau (110 places), soit dans le cloître à Molsheim (160 places), en fonction du type de concert. En effet, la programmation des Vendredis de la Chartreuse est éclectique: musique classique, jazz, opéra, musique du monde, etc. Les artistes sont sélectionnés essentiellement localement. Les Vendredis de la Chartreuse accueillent environ 1 200 spectateurs chaque saison.

Sur avis favorable de la Commission Territoriale Sud réunie le 22 octobre 2018, il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une subvention de 1 500 € au projet des Vendredis de la Chartreuse de l'association pour l'Animation de la Chartreuse

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
27231	65-6574-311	59 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
34043	65-6574-311	259 050,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :*

- *d'attribuer une subvention complémentaire de 10 000 € à l'association pour la promotion de la culture en Alsace - Théâtre de la Choucrouterie pour l'année 2018 ;*
- *d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association pour l'Animation de la Chartreuse pour une action sur le territoire sud ;*
- *approuve les termes du projet d'avenant à la convention financière 2018 à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association pour la promotion de la culture en Alsace - Théâtre de la Choucrouterie ;*
- *autorise son président à signer cet avenant.*

*Le versement des subventions interviendra après que la délibération soit devenue exécutoire et, pour le Théâtre de la Choucrouterie, conformément aux modalités de versement prévues dans le projet d'avenant.*

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,

Frédéric BIERRY